



LES NOUVEAUX PRODUITS CHIMIQUES

Vous avez commandé de nouveaux produits mais connaissez-vous leur toxicité et les précautions d'utilisation ?

Historique

500 substances nouvelles sont commercialisées chaque année en Europe, dont un peu plus d'une centaine en France.

Signes d'alerte

- L'étiquetage du produit indique qu'il peut avoir des effets sur la santé et vous souhaitez en savoir plus...
- Des opérateurs se plaignent d'une odeur forte ou caractéristique lors de la manipulation du produit et craignent une éventuelle toxicité.
- Un ou plusieurs opérateurs présentent des symptômes tels que toux, gêne respiratoire, lésions de la peau, maux de tête.
- Vous êtes amené à utiliser des produits de nettoyage.

Repères

Un produit est considéré comme dangereux s'il a une ou plusieurs des propriétés suivantes :

- Inflammable, explosif, comburant, corrosif, irritant, nocif, toxique, dangereux pour l'environnement.
- Responsable d'intoxication aiguë en cas d'inhalation, contact cutané ou ingestion.
- Entraîne une intoxication chronique ou des maladies graves (bronchite chronique, cancer) après quelques années.
- Produit des effets sur la reproduction (éthers de glycol...).
- Entraîne un impact sur l'environnement (pollution atmosphérique, pollution de l'eau).

CONDUITES À TENIR



► Avant de commander ou d'essayer un nouveau produit :

- Exigez de votre fournisseur les Fiches de Données de Sécurité en français et à jour de la réglementation en vigueur (à ne pas confondre avec les fiches techniques).
- Transmettez-les à votre médecin du travail qui peut ainsi orienter son action, et vous conseiller au mieux sur les mesures préventives collectives et individuelles à adopter.
- Cherchez toujours à supprimer un produit toxique ou à le remplacer par un autre produit moins dangereux.

► Les substances dangereuses font l'objet de dispositions particulières en matière de prévention : classification, emballage, étiquetage. Il faut en tenir compte.

Lorsque vous utilisez un produit pour la première fois, lisez attentivement son étiquette afin de ne faire courir aucun risque aux salariés et à leur entourage : ses principaux dangers sont représentés par les symboles d'étiquetage (ou pictogrammes) et précisés par les phrases de risque "R" (ou mentions de danger «H» du nouveau règlement) et les conseils de prudence "S" (ou «P» du nouveau règlement).

► Les Fiches de Données de Sécurité vous donnent de nombreux renseignements utiles :

- La composition des produits et leur éventuelle toxicité.
- Les précautions de stockage et d'élimination des déchets.
- Le contrôle d'exposition s'il y a lieu.
- Les mesures de protection collectives et individuelles à mettre en oeuvre.

